

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Darveau

<https://www.cadre21.org/membres/15f5457b1f6d5d9b068bb46d>

Date d'obtention : 2020-11-19 19:52:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Permet de recueillir toute l'information relative à un événement de sextage afin de limiter la propagation des images. Cela permet aussi de déterminer si l'acte commis est malveillant ou non. Cela nous aide à clarifier notre mandat scolaire vs celui des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de recueillir toute l'information l'aide des grilles d'évaluation. Cela nous aide à adapter notre intervention à l'événement et à pouvoir limiter la propagation des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où il y a plusieurs personnes qui ont reçu les images. Rencontrer les personnes et avoir leur version des faits. Il peut être difficile de savoir à quel moment on doit appeler les policiers.